

## **Transcript Home Claims\_French**

Nous sommes désolés d'apprendre que vous avez vécu un sinistre.

Cette vidéo interactive vous guidera tout au long du processus de réclamation.

Nous sommes là pour vous aider quand vous en avez le plus besoin, et nous sommes prêts à vous guider dans votre expérience de réclamation.

Toutefois, s'il y a un blessé ou si quelqu'un a besoin d'aide, composez d'abord le 9-1-1.

Pour que nous puissions mieux vous aider, veuillez sélectionner la meilleure description des dommages subis par votre habitation ou vos biens.

Dégâts d'eau

Dommages causés par le vent ou la grêle

Cambriolage ou vol

Nous sommes désolés d'apprendre que votre maison ou vos biens ont été endommagés par l'eau.

Nous sommes prêts à vous aider jusqu'à ce que tout soit rentré dans l'ordre. Voici quelques conseils de sécurité et des mesures à prendre par rapport aux dommages causés par l'eau à votre habitation ou à vos biens.

Premièrement, évaluez la situation.

La sécurité avant tout :

s'il y a des dommages structurels, n'entrez pas dans votre maison.

S'il est sécuritaire d'y entrer, évitez les zones où le plafond est imbibé d'eau, parce qu'il pourrait s'effondrer et créer des débris dangereux, comme du verre cassé, ou des objets contaminés par l'eau d'égout.

Tenez-vous loin des interrupteurs et des appareils électriques jusqu'à ce qu'un électricien certifié ait déclaré qu'ils sont sécuritaires.

Deuxièmement, fermez l'entrée d'eau principale.

Troisièmement, lorsque vous pouvez le faire en toute sécurité, déplacez dans un endroit sec les biens et documents non endommagés.

Pour accélérer le processus de réclamation, consignez les dommages avec des notes et des photos.

Si vous avez une assurance habitation avec nous, la plupart des types de dégâts d'eau sont couverts.

Vos protections dépendent de la source d'eau à l'origine des dommages et de la police que vous avez souscrite.

D'autres protections peuvent comprendre les dommages causés par l'eau au-dessus du sol, comme la neige, les barrages de glace et les tuyaux de descente, et les dommages causés par le refoulement des égouts, l'arrêt de la pompe de puisard, ou les débordements de cours ou d'étendues d'eau douce.

Consultez MonAssurance pour connaître vos protections.

Si vous avez déjà soumis une réclamation, votre expert en sinistres attiré pourra confirmer si les dommages sont couverts.

Cliquez sur le bouton en haut à droite pour continuer à regarder la vidéo.

Il est maintenant plus facile de soumettre une réclamation.

Trois méthodes simples et disponibles en tout temps s'offrent à vous :

Appelez-nous au 1-866-454-8910, visitez-nous en ligne ou utilisez notre application.

Cliquez sur le bouton en haut à droite pour continuer à regarder la vidéo.

Une fois votre réclamation soumise, un expert en sinistres de TD Assurance sera affecté à votre dossier et sera disponible pour vous aider tout au long de votre expérience de réclamation.

Nous vous demanderons les détails des dommages.

Ensuite, nous ferons équipe avec vous pour estimer les dommages et pour déterminer les mesures les plus appropriées, compte tenu de vos besoins et des détails de votre réclamation.

Pressé de commencer à nettoyer?

Il est important de faire nettoyer rapidement les dégâts d'eau par des professionnels pour éviter la formation de moisissures.

Voici quelques conseils de nettoyage à suivre,

lorsqu'il est sécuritaire de le faire :

Si possible, évitez d'utiliser un aspirateur électrique et optez plutôt pour une vadrouille.

À condition que ce soit sécuritaire, perforez les poches au plafond ou dans les murs et recueillez l'eau dans un seau.

Déplacez les tapis humides à l'extérieur pour les faire sécher et essuyez l'excès d'eau sur les surfaces en bois et les meubles rembourrés.

Deux choix de règlement s'offrent à vous.

Demandez à ce que le règlement vous soit versé directement.

Vous pouvez aussi faire faire les réparations par l'un de nos entrepreneurs privilégiés, que nous nous chargerons de payer.

Et ne vous inquiétez pas :

nous sommes là pour vous offrir nos conseils d'experts en réclamations, du début à la fin du processus.

À la TD Assurance, nous sommes prêts à vous aider à aller de l'avant avec des conseils pratiques.

Il peut être intéressant de faire appel à l'un de nos entrepreneurs privilégiés.

Ça vous évite de passer du temps à trouver vous-même un entrepreneur, le processus de réclamation est accéléré, les réparations liées à la réclamation sont garanties pour un maximum de 3 ans et nous payons directement l'entrepreneur.

Votre expert en sinistres attitré de TD Assurance sera là pour vous aider dans vos rapports avec notre entrepreneur privilégié.

Il communiquera aussi avec vous pour s'informer de votre degré de satisfaction avant de fermer votre dossier.

Vous avez aussi la possibilité d'obtenir un règlement direct et de choisir le type de règlement qui vous convient le mieux.

À quoi vous attendre si vous choisissez l'un de nos entrepreneurs privilégiés

Apprenez-en plus sur le rôle de nos entrepreneurs privilégiés et de votre expert en sinistres attitré, et sur la façon dont ils font équipe pour rendre l'expérience de réclamation aussi fluide que possible pour vous.

Cliquez sur le bouton en haut à droite pour continuer à regarder la vidéo.

Si vous choisissez le règlement direct, vous serez payé rapidement et directement.

À vous de décider ensuite si vous voulez procéder aux réparations et, si oui, comment.

Sinon, votre expert en sinistres attitré de TD Assurance travaillera avec vous pour vous proposer des options en fonction de vos besoins, comme confier les réparations à l'un de nos entrepreneurs privilégiés.

Apprenez-en plus sur le rôle de nos entrepreneurs privilégiés et de votre expert en sinistres attitré, et sur la façon dont ils font équipe pour rendre l'expérience de réclamation aussi fluide que possible pour vous.

Cliquez sur le bouton en haut à droite pour continuer à regarder la vidéo.

Nous sommes désolés d'apprendre que votre maison ou vos biens ont été endommagés par le vent ou par la grêle.

Nous sommes prêts à vous aider jusqu'à ce que tout soit rentré dans l'ordre.

Nous savons qu'il peut être stressant de gérer les dommages causés à votre habitation.

Nous sommes prêts à vous aider à revenir à la normale dès que possible.

Voici quelques conseils de sécurité et des mesures à prendre qu'il est important de respecter si votre habitation a été endommagée par le vent ou par la grêle.

Il n'est peut-être pas sécuritaire d'entrer chez vous.

Évaluez la situation en cherchant avant tout à protéger vos proches et à vous protéger vous-même.

Gardez les fenêtres fermées et, s'il est sécuritaire de le faire, déplacez votre voiture dans votre garage pour éviter d'autres dommages.

Une fois qu'il est sécuritaire de le faire, rangez au sec et dans un endroit sûr tous les articles intacts, comme les meubles de jardin et les cache-pot.

Les dommages causés par le vent et la grêle sont couverts par la plupart des polices.

Consultez MonAssurance pour connaître vos protections.

Si vous avez déjà soumis une réclamation, votre expert en sinistres pourra confirmer si les dommages sont couverts.

Cliquez sur le bouton en haut à droite pour continuer à regarder la vidéo.

Il est maintenant plus facile de soumettre une réclamation.

Trois méthodes simples et disponibles en tout temps s'offrent à vous :

Appelez-nous au 1-866-454-8910, visitez-nous en ligne ou utilisez notre application.

Cliquez sur le bouton en haut à droite pour continuer à regarder la vidéo.

Une fois votre réclamation soumise, un expert en sinistres de TD Assurance sera affecté à votre dossier et sera disponible pour vous aider tout au long de votre expérience de réclamation.

Nous vous demanderons les détails des dommages.

Ensuite, nous ferons équipe avec vous pour estimer les dommages et pour déterminer les mesures les plus appropriées, compte tenu de vos besoins et des détails de votre réclamation.

Deux choix de règlement s'offrent à vous.

Demandez à ce que le règlement vous soit versé directement.

Vous pouvez aussi faire faire les réparations par l'un de nos entrepreneurs privilégiés, que nous nous chargerons de payer.

Et ne vous inquiétez pas : nous sommes là pour vous offrir nos conseils d'experts en réclamations, du début à la fin du processus.

Il peut être intéressant de faire appel à l'un de nos entrepreneurs privilégiés.

Ça vous évite de passer du temps à trouver vous-même un entrepreneur, le processus de réclamation est accéléré, les réparations liées à la réclamation

sont garanties pour un maximum de 3 ans et nous payons directement l'entrepreneur.

Votre expert en sinistres attitré de TD Assurance sera là pour vous aider dans vos rapports avec notre entrepreneur privilégié.

Il communiquera aussi avec vous pour s'informer de votre degré de satisfaction avant de fermer votre dossier.

Vous avez aussi la possibilité d'obtenir un règlement direct et de choisir le type de règlement qui vous convient le mieux.

À quoi vous attendre si vous choisissez l'un de nos entrepreneurs privilégiés?

Apprenez-en plus sur le rôle de nos entrepreneurs privilégiés et de votre expert en sinistres attitré, et sur la façon dont ils font équipe pour rendre l'expérience de réclamation aussi fluide que possible pour vous.

Cliquez sur le bouton en haut à droite pour continuer à regarder la vidéo.

Si vous choisissez le règlement direct, vous serez payé rapidement et directement.

À vous de décider ensuite si vous voulez procéder aux réparations et, si oui, comment.

Sinon, votre expert en sinistres attitré de TD Assurance travaillera avec vous pour vous proposer des options en fonction de vos besoins, comme confier les réparations à l'un de nos entrepreneurs privilégiés.

Apprenez-en plus sur le rôle de nos entrepreneurs privilégiés et de votre expert en sinistres attitré, et sur la façon dont ils font équipe pour rendre l'expérience de réclamation aussi fluide que possible pour vous.

Cliquez sur le bouton en haut à droite pour continuer à regarder la vidéo.

Nous sommes désolés d'apprendre que votre maison ou vos biens ont fait l'objet d'un vol ou d'un cambriolage.

Nous savons combien cette expérience peut être déstabilisante et inquiétante.

C'est pourquoi nous nous tenons prêts à vous aider, à chaque étape du processus.

Nous savons qu'il peut être stressant d'être victime d'un cambriolage ou d'un vol.

Voici donc quelques conseils de sécurité et mesures à prendre.

Faites passer votre sécurité avant tout.

Ne pénétrez pas dans votre domicile si on y est entré par effraction.

Appelez plutôt la police et attendez dans un endroit sûr, par exemple, dans votre voiture ou chez un voisin.

Nous couvrons la plupart des réclamations pour vol et cambriolage.

Nous pourrions aussi couvrir le cambriolage ou le vol de vos biens personnels avec le coût de remplacement ou la valeur au jour du sinistre.

Consultez MonAssurance pour connaître vos protections.

Ou, si vous avez déjà soumis une réclamation, votre expert en sinistres pourra confirmer si les dommages sont couverts.

Des limites et des franchises s'appliquent.

Le nom de l'assuré est requis pour présenter la réclamation.

Sinon, une autre personne peut agir en son nom en fournissant une autorisation verbale ou écrite.

Il est maintenant plus facile de soumettre une réclamation.

Trois méthodes simples et disponibles en tout temps s'offrent à vous :

Appelez-nous au 1-866-454-8910, visitez-nous en ligne ou utilisez notre application.

Cliquez sur le bouton en haut à droite pour continuer à regarder la vidéo.

Une fois votre réclamation soumise, un expert en sinistres de TD Assurance sera affecté à votre dossier et sera disponible pour vous aider tout au long de votre expérience de réclamation.

Nous vous demanderons les détails des dommages.

Ensuite, nous ferons équipe avec vous pour estimer les dommages et pour déterminer les mesures les plus appropriées, compte tenu de vos besoins et des détails de votre réclamation.

Deux choix de règlement s'offrent à vous. Demandez à ce que le règlement vous soit versé directement.

Vous pouvez aussi faire faire les réparations par l'un de nos entrepreneurs privilégiés, que nous nous chargerons de payer.

Et ne vous inquiétez pas : nous sommes là pour vous offrir nos conseils d'experts en réclamations, du début à la fin du processus.

Apprenez-en plus sur le rôle de nos entrepreneurs privilégiés et de votre expert en sinistres attitré, et sur la façon dont ils font équipe pour rendre l'expérience de réclamation aussi fluide que possible pour vous.

Il peut être intéressant de faire appel à l'un de nos entrepreneurs privilégiés.

Ça vous évite de passer du temps à trouver vous-même un entrepreneur, le processus de réclamation est accéléré, les réparations liées à la réclamation sont garanties pour un maximum de 3 ans et nous payons directement l'entrepreneur.

Votre expert en sinistres attitré de TD Assurance sera là pour vous aider dans vos rapports avec notre entrepreneur privilégié.

Il communiquera aussi avec vous pour s'informer de votre degré de satisfaction avant de fermer votre dossier.

Vous avez aussi la possibilité d'obtenir un règlement direct et de choisir le type de règlement qui vous convient le mieux.

À quoi vous attendre si vous choisissez l'un de nos entrepreneurs privilégiés?

Apprenez-en plus sur le rôle de nos entrepreneurs privilégiés et de votre expert en sinistres attitré, et sur la façon dont ils font équipe pour rendre l'expérience de réclamation aussi fluide que possible pour vous.

Cliquez sur le bouton en haut à droite pour continuer à regarder la vidéo.

Si vous choisissez le règlement direct, vous serez payé rapidement et directement.

À vous de décider ensuite si vous voulez procéder aux réparations et, si oui, comment.

Sinon, votre expert en sinistres attitré de TD Assurance travaillera avec vous pour vous proposer des options en fonction de vos besoins, comme confier les réparations à l'un de nos entrepreneurs privilégiés.

Apprenez-en plus sur le rôle de nos entrepreneurs privilégiés et de votre expert en sinistres attitré, et sur la façon dont ils font équipe pour rendre l'expérience de réclamation aussi fluide que possible pour vous.

Cliquez sur le bouton en haut à droite pour continuer à regarder la vidéo.